

**CHAPITRE V :**  
**SYSTEME BANCAIRE**  
**ET**  
**INTERMEDIATION**

## **CHAPITRE V : SYSTEME BANCAIRE, ET INTERMEDIATION**

Le cadre légal conforté par la promulgation le 26 août 2003 de l'Ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit a permis l'émergence des premiers signes de concurrence au sein du système bancaire, avec l'installation en Algérie des banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers), depuis la fin des années 1990.

Ainsi, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi, au plan réglementaire, leurs efforts de consolidation de conditions d'exercice de l'activité et de reporting bancaires. Par ailleurs, la Banque d'Algérie et la Commission bancaire poursuivaient leur renforcement de la supervision bancaire la rendant de plus en plus rigoureuse et conforme aux normes et principes universels en la matière. Au 31 décembre 2005, le renforcement des conditions d'installation des banques et établissements financiers a conduit au retrait de l'agrément pour trois banques et un établissement financier.

De plus, et suite à la promulgation de l'Ordonnance suscitée, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

### **V.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE**

Eu égard à l'entrée en liquidation des trois banques, le système bancaire, à fin 2005, se compose de vingt-quatre (24) banques et établissements financiers qui ont tous leur siège social à Alger. Les institutions bancaires et les établissements financiers se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la Caisse d'Epargne ;
- une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
- douze (12) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;

- deux (2) établissements financiers, dont un public ;
- deux (2) sociétés de leasing ;
- une (1) banque de développement dont la restructuration est en cours.

Les banques publiques ont développé, compte tenu de leur ancienneté de place, des réseaux d'agences importants et bien répartis sur tout le territoire national, tandis que les réseaux des banques privées, toujours en phase de développement progressif, restent limités aux grandes villes du pays. A fin décembre 2005, le réseau des banques publiques comprend 1097 agences et succursales, celui des banques et établissements financiers privés ne représente que 130 agences, soit au total 1227 guichets bancaires.

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. Les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exclusion de la collecte des ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiements, activités qui leur sont interdites par la législation bancaire.

La création des banques privées et le développement de leurs activités ont contribué à l'émergence d'un environnement concurrentiel entre les banques tant au niveau du marché des ressources, qu'au niveau du marché de crédits et celui des services bancaires.

### **V.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)**

Au plan de la structure de l'activité globale du secteur, les banques publiques restent prédominantes. Suite à la liquidation de deux banques privées en 2003, la part des banques publiques est restée très importante en 2003 et 2004 soit 92,8 % et 92,1 % respectivement. A fin 2005, la part des banques publiques continue à être importante (91,4 %).

Au sein des banques publiques, la première banque représente 30,6 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 17,2 %. En ce qui concerne les banques privées, les deux premières (hors la banque mutuelle) représentent environ 2,2 % du total de l'actif des banques.

## Les ressources

L'activité collecte des ressources des banques a connu un développement appréciable en 2005 avec une croissance de 8,8 %, très proche de celle enregistrée au cours de l'année 2004 (10,7 %), à en juger par les données ci-après :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue	642,168	718,905	1 127,916	1 220,364
Banques publiques	548,130	648,775	1 019,891	1 104,302
Banques privées	94,038	70,130	108,025	116,062
Dépôts à terme	1 485,191	1 724,043	1 577,456	1 724,172
Banques publiques	1 312,962	1 656,568	1 509,556	1 642,274
dont : dép. en devises	(139,461)	(152,702)	(201,847)	(210,193)
Banques privées	172,229	67,475	67,900	81,898
dont : dép. en devises	(29,297)	(18,095)	(17,048)	(20,965)
Total ressources collec:	2 127,359	2 442,948	2 705,372	2 944,536
Part banques publiques	87,5 %	94,4%	93,5 %	93,3 %
Part banques privées	12,5 %	5,6 %	6,5 %	6,7 %

L'activité collecte des ressources des banques s'est caractérisée aussi par :

- la persistance de l'importance des dépôts collectés auprès des entreprises privées et ménages, soit 57,4 % à fin 2005 contre 60,6 % à fin 2004 et cela, malgré la poursuite de l'accroissement des dépôts des entreprises d'hydrocarbures en 2005 ;
- la légère hausse de la part des banques privées dans le marché des ressources (6,7 % à fin 2005 contre 6,5 % à fin 2004) et ce, après la liquidation de deux banques privées en 2003 ;
- le taux de croissance significatif des ressources collectées par les banques privées (12,5 %) par rapport à l'accroissement des ressources collectées par les banques publiques (8,6 %).

Contrairement à l'exercice 2004, l'augmentation des ressources collectées par les banques publiques en 2005 provient plus du secteur public (73,9 % contre 32,9 % en 2004) que des secteurs des entreprises privées et ménages. Au cours de l'année sous revue, les dépôts des entreprises des hydrocarbures ont considérablement augmenté.

En ce qui concerne les banques privées, les ressources collectées en 2005 sont en augmentation (12,5 %). Cette augmentation provient plus des entreprises privées et ménages (63,1 %) que du secteur public (36,9 %).

L'année 2005 s'est caractérisée par la poursuite de la croissance des moyens d'action des banques (dépôts à vue, dépôts à terme en dinars) dont le taux d'évolution se situe à 9,1 % contre 9,4 % en 2004, dans un contexte de nouvelle amélioration de la liquidité bancaire. Les dépôts en devises collectés par les banques ont évolué de 5,6 % contre une forte augmentation en 2004 (+ 28,2 %).

## Les crédits

En ce qui concerne l'allocation des ressources, la distribution des crédits à l'économie s'est effectuée en contexte d'accumulation des crédits non performants.

L'activité de crédit à l'économie des banques a évolué comme suit :

*(en milliards de dinars ; fin de période)*

	2002	2003	2004	2005
Crédits au secteur public	715,834	791,694	859,657	895,831
Banques publiques	715,834	791,495	856,976	895,490
Banques privées	-	0,199	2,681	0,341
Crédits au secteur privé	550,208	587,780	674,731	881,616
Banques publiques	368,956	487,740	568,605	750,463
Banques privées	181,252	100,040	106,126	131,153
<b>Total des crédits distribués :</b>	<b>1 266,042</b>	<b>1 379,474</b>	<b>1 534,388</b>	<b>1 777,447</b>
Part des banques publiques	85,7 %	92,7 %	92,9 %	92,6 %
Part des banques privées	14,3 %	7,3 %	7,1 %	7,4 %

Alors que le total des crédits à l'économie est passé de 1534,4 milliards de dinars à fin 2004 à 1777,4 milliards de dinars à fin 2005 (soit une augmentation de 15,8 %), les crédits au secteur privé se sont accrus de 30,7 % contre une hausse de 4,2 % des crédits au secteur public. La part du secteur privé dans l'encours des crédits à l'économie est passée de 44 % à fin 2004 à 49,6 % à fin 2005.

L'encours des crédits distribués au secteur public, reste important, avec une part de 50,4 % de l'encours total des crédits à l'économie contre 56 % en 2004, alors même que les ressources des banques proviennent plus des entreprises privées et des ménages (57,5 %) que du secteur public (42,5 %).

Les banques publiques assurent la presque totalité du financement du secteur public en 2005. De plus, leur part dans le financement du secteur privé est en augmentation passant de 84,3 % en 2004 à 85,1 % en 2005. Au cours de l'année 2005, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises privées et ménages dont la croissance est de 32 % qu'aux entreprises publiques (4,5 %). L'accroissement des crédits distribués par les banques privées se situe à 20,8 %. Cette évolution a bénéficié presque exclusivement aux entreprises privées et ménages.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques ont évolué comme suit :

*(en milliards de dinars ; fin de période)*

	2002	2003	2004	2005
Crédits à court terme	627,980	773,568	828,337	924,328
Banques publiques	508,524	736,561	779,741	853,958
Banques privées	119,456	37,007	48,596	70,370
Crédits à moyen et long termes	638,063	605,905	706,051	853,119
Banques publiques	576,267	542,673	645,840	791,995
Banques privées	61,796	63,232	60,211	61,124
<b>Total des crédits distribués :</b>	<b>1 266,042</b>	<b>1 379,473</b>	<b>1 534,388</b>	<b>1 777,447</b>
Part crédits à court terme	49,6 %	56,1 %	54,0 %	52,0 %
Part des crédits à MLT	50,4 %	43,9 %	46,0 %	48,0 %

Les crédits à court terme distribués par les banques à fin 2005 (52 %) sont plus importants que les crédits à moyen et long termes (48 %). Cette nouvelle tendance, déjà amorcée en 2003, s'est poursuivie en 2004 et 2005. Par contre, à fin 2002, les crédits à court terme distribués par les banques (49,6 %) avoisinaient les crédits à moyen et long termes accordés (50,4 %).

A fin 2005, les crédits à moyen et long termes accordés par les banques publiques représentent 48,1 % de leurs encours des crédits contre 45,3 % à fin 2004. Les crédits à moyen et long termes distribués par les banques privées représentent 46,5 % de leurs encours des crédits contre 55,3 % à fin 2004. En effet, au cours de l'année 2005, le flux de crédits des banques privées a presque entièrement été distribué à court terme (96 %), le flux de crédits à moyen et long termes ne représente que 4 %.

Concernant les créances sur l'Etat à fin 2005, la part des banques privées est restée modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux.

A fin 2005, seules les banques publiques détiennent des créances sur le Trésor sous forme d'obligations au titre des rachats de créances non performantes (501,6 milliards de dinars), des titres participatifs (39,8 milliards de dinars) ou encore sous forme d'autres créances (169,5 milliards de dinars). Leurs avoirs en bons du trésor s'élèvent à 123,7 milliards de dinars contre 32,1 milliards de dinars à fin 2004.

Le tableau ci-après montre bien l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

*(en milliards de dinars ; fin de période)*

	2002	2003	2004	2005
Banques publiques	831,845	796,562	789,935	844,466
dont : obligations de rachat	(659,131)	(629,748)	(629,221)	501,552
Banques privées	12,061	11,955	13,465	20,563
<b>Total :</b>	<b>843,906</b>	<b>808,517</b>	<b>803,400</b>	<b>865,029</b>

## **Activités de la Caisse d'Epargne**

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP), agréée en tant que banque en 1997, demeure encore une institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition par les ménages de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Son agrément en tant que banque lui a permis de développer progressivement ses activités bancaires, en particulier, le financement de l'acquisition de biens durables.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne joue un rôle appréciable avec l'appui du réseau d'agences d'Algérie Poste. Cette dernière collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne qui utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte. L'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente. A fin 2005, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 537,5 milliards de dinars, dont 23,7 milliards de dinars de dépôts à vue, contre 507,3 milliards de dinars à fin 2004 dont 20,5 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour une grande partie des entreprises privées et ménages (93,2 %). Dans le total des ressources collectées en 2005, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne) est restée importante (95,6 %) contre 96 % en 2004.

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements, des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété et les crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition de biens durables. A fin 2005, les crédits distribués au secteur public s'élèvent à 193,3 milliards de dinars alors que les crédits distribués aux entreprises privées et aux ménages ont atteint 100,1 milliards de dinars. Contrairement à l'exercice 2004, les flux de crédits au secteur public en 2005 ont été plus importants que ceux affectés au secteur privé et ménages (soit 6,6 milliards de dinars contre 1,3 milliard respectivement).

## **V.1.2 - Activité des établissements financiers**

Les établissements financiers sont de création récente. Leur activité évolue lentement à en juger par le total de leur bilan à fin 2005 (35,5 milliards de dinars). Un établissement financier est entré en activité en 2003 et deux sont entrés en liquidation en 2004-2005.

Les ressources des établissements financiers à fin 2005 se composent des fonds propres (capital : 11,6 milliards de dinars ; réserves : 0,6 milliard de dinars) et des emprunts (6,3 milliards de dinars). Une partie de ces ressources est placée auprès des banques sur le marché monétaire.

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 13,4 milliards de dinars à fin 2005 contre 11,7 milliards de dinars à fin 2004. Bien que les conditions monétaires restent favorables et propices à la distribution de crédits sains, la distribution des crédits hypothécaires reste très lente et de ce fait, le niveau de leur refinancement auprès des établissements financiers concernés aussi.

## **V.1.3 - Rentabilité des banques**

Pour l'année 2005, les banques publiques y compris la caisse d'épargne représentent 92,5 % du total des actifs de l'ensemble des banques, 88 % du produit net bancaire total et 86 % du réseau bancaire national. Compte tenu de la taille des banques publiques, les indicateurs de leur rentabilité sont très différents de ceux des banques privées, la plupart de création récente.

### **V.1.3.1 - Rentabilité des fonds propres**

Sur la période 2003-2005, la rentabilité des fonds propres des banques commerciales n'est pas uniforme en terme d'évolution ni homogène en terme d'échelle de grandeur entre le groupe des banques publiques et celui des banques privées.

En effet, le ratio rentabilité des fonds propres (return on equity - ROE) des banques publiques s'est amélioré en 2005, avec une hausse de plus de 2 points de pourcentage pour s'établir à 5,63 % contre 3,38 % en 2004, année où ce ratio a enregistré un recul de 2,86 points. En revanche, le ROE des banques privées (banques en activité à fin 2005) enregistre une amélioration considérable passant de 12,57 % en 2003 à 23,48 % en 2004 et à 25,43 % en 2005, soit un gain de 12,86 points en deux ans.

**Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques**

	2003	2004	2005
<b><u>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</u></b>			
ROE *	6,24%	3,38%	5,63%
ROE (avant provisions)	25,84%	23,11%	41,40%
ROA **	0,37%	0,19%	0,30%
Levier financier***	17	17	18
Ratio de couverture des charges par les produits	98%	97,9%	96,8%
<b><u>Banques privées en activité à fin 2005</u></b>			
ROE *	12,57%	23,48%	25,43%
ROE (avant provisions)	32,81%	32,78%	29,66%
ROA**	0,91%	1,72%	2,38%
Levier financier ***	14	14	11
Ratio de couverture des charges par les produits	86%	76%	73%

\* ROE : résultats / fonds propres moyens,

\*\* ROA : résultats / total moyen de bilans,

\*\*\* Levier financier : Total moyen des actifs / fonds propres moyens.

Cette évolution positive, sur la période 2003-2005, de la rentabilité des fonds propres des banques privées est d'autant plus remarquable qu'elle s'est réalisée en dépit de la croissance plus faible de leur volume d'affaires rapporté à leurs fonds propres qui ont fortement augmenté pour répondre à la nouvelle réglementation en la matière ; c'est ainsi que le levier financier est passé de 14 en 2003 et 2004 à hauteur de 11 en 2005.

Paradoxalement, ce sont les banques privées les plus capitalisées (relativement au volume d'affaires) qui enregistrent les taux de rentabilité des fonds propres les plus élevés. La mise à niveau des fonds propres de ces banques de création plus éloignée, l'implantation de nouvelles banques encore en phase de croissance et le cantonnement relatif de certaines d'entre elles dans les prestations de services hors intermédiation, notamment le commerce extérieur, expliquent la relative faiblesse, voire la baisse de leur levier financier.

A l'inverse, les banques publiques qui affichent un levier financier plus élevé et en légère hausse (de l'ordre de 18 en 2005) enregistrent un taux de rentabilité des fonds propres de 5,63 %, de loin inférieur à celui des banques privées, mais en augmentation par rapport à l'année 2004.

### **V.1.3.2 - Rendement des actifs**

L'amélioration de la rentabilité des fonds propres des banques privées provient donc principalement du taux de rendement de leurs actifs productifs. Ce dernier, mesuré par le ratio résultat / total des actifs (ROA), est en nette augmentation puisqu'il passe de 0,91 % en 2003 à 1,72 % en 2004 et à 2,38 % en 2005.

A l'inverse, le faible niveau, voire la baisse en 2004, de la rentabilité des fonds propres des banques publiques résulte de la faible rentabilité de leurs actifs constitués d'un niveau élevé d'actifs non productifs. Le ratio ROA s'élève à 0,30 % en 2005 contre 0,19 % en 2004 et 0,37 % en 2003.

**Tableau 2 : Rendement des actifs des banques**

	2 003	2 004	2 005
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
A - ROA	0,37%	0,19%	0,30%
B - Marge bancaire *	2,70%	2,58%	2,82%
a. Marge d'intermédiation	2,09%	1,95%	2,22%
b. Marge hors intermédiation	0,60%	0,63%	0,60%
C - Marge de profit **	13,85%	7,46%	10,70%
<b>Banques privées en activité à fin 2005</b>			
A - ROA	0,91%	1,72%	2,38%
B - Marge bancaire *	4,46%	4,33%	4,67%
a. Marge d'intermédiation	3,00%	2,67%	2,86%
b. Marge hors intermédiation	1,46%	1,66%	1,81%
C - Marge de profit **	20,44%	39,74%	50,88%
* <i>Produit net bancaire / total moyen des actifs</i>			
** <i>Résultats nets / Produit net bancaire</i>			

L'écart substantiel de rentabilité financière entre les deux groupes de banques provient donc de l'important écart dans la rentabilité de leurs actifs.

### V.1.3.3 - Marge bancaire

Les marges bancaires, d'un niveau inégal entre les deux groupes de banques, ont évolué de manière différente sur la période 2003-2005. Celle des banques privées a régressé de 4,46 % en 2003 à 4,33 % en 2004 et a progressé à 4,67 % en 2005, tandis que celle des banques publiques a enregistré en 2004 un recul de 0,12 point de pourcentage par rapport à 2003 pour s'établir à 2,58 % et a progressé de 0,24 point de pourcentage en 2005 pour s'établir à hauteur de 2,82 %.

L'écart en matière de marges bancaires entre les banques publiques et privées de l'ordre de 1,85 point de pourcentage en 2005 découle de l'écart dans les marges hors intermédiation, qui représente 38,7 % de la marge bancaire des banques privées alors que celui des banques publiques ne représente que 21,3 %, et l'écart dans les marges d'intermédiation, de l'ordre de 0,64 point de pourcentage en 2005 étant relativement moins important.

La marge d'intermédiation des banques privées, après une légère baisse en 2004 (de 3 % à 2,67 %) progresse en 2005 et s'établit à 2,86 % ; celle des banques publiques suit la même tendance passant de 2,09 % en 2003 à 1,95 % en 2004 puis à 2,22 % en 2005.

La décomposition de la marge d'intermédiation révèle une prédominance de l'activité clientèle pour l'ensemble du système bancaire en 2005 qui contribue pour 81,3 % à la marge d'intérêt des banques privées contre seulement 65,6 % pour les banques publiques avec, cependant, des évolutions nettement différenciées sur la période 2003-2005. La part de l'activité clientèle dans la marge d'intérêt des banques privées qui était de 78,4 % en 2003 est passée à près de 81,3 % en 2005, alors que celle des banques publiques qui n'était que de 14,8 % en 2003 a progressé nettement plus vite pour atteindre 65,6 % en 2005.

Inversement, les revenus de l'activité titres qui participaient pour 67,5 % en 2003 dans la marge d'intermédiation des banques publiques n'y contribuent plus que pour 30,5 % en 2005. Quant aux banques privées, la montée des revenus de l'activité clientèle entre 2003 et 2005 s'est effectuée au détriment des revenus de l'activité interbancaire dont la contribution à la marge d'intérêt est passée de 11,7 % en 2003 à 5,9 % en 2005.

Pour les banques publiques, le changement de structure dans l'origine des revenus entre 2003 et 2005, au détriment de l'activité titres, résulte à la fois de la baisse du stock de titres et de la baisse des taux de rendement y afférents. La vente d'une partie des obligations de rachat des créances non performantes aux organismes non bancaires, conjuguée à une baisse des taux de rendement de titres, ont conduit à la réduction de leurs revenus sur titres. L'amélioration de la liquidité bancaire qui en a résulté s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques publiques vers le crédit bancaire en raison de la raréfaction des opportunités de placement sur le marché monétaire. Cet effet volume s'est conjugué à un effet prix pour aboutir à une baisse des revenus sur les opérations interbancaires.

Pour les banques privées, la diminution de la part des revenus issus de l'activité interbancaire entre 2003 et 2005, au profit de l'activité clientèle, résulte également de la rareté des opportunités de placement sur le marché monétaire, à rendements très faibles au demeurant, en contexte d'amélioration de la liquidité du système bancaire.

Au total, l'accroissement de la part des revenus de l'activité clientèle tant pour les banques publiques que pour les banques privées résulte de la conjugaison d'un effet volume et d'un effet prix. Les stocks moyens de crédit (nets de provisions) ont augmenté respectivement de 14 % en 2004 et de 11,4 % en 2005 pour les banques privées et de 8,8 % en 2004 et de 36,4 % en 2005 pour les banques publiques. De ce fait, l'écart entre le rendement moyen des crédits et le coût moyen des ressources clientèle s'est élargi pour les deux groupes de banques entre 2003 et 2005.

**Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques**

	2003	2004	2005
<b><u>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</u></b>			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	18,38%	9,28%	4,29%
Opérations avec la clientèle	14,79%	43,52%	65,63%
Obligations et autres titres à revenu fixe	67,48%	48,19%	30,48%
Autres intérêts et produits assimilés	-0,65%	-0,99%	-0,40%
<b><u>Banques privées en activité à fin 2005</u></b>			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	11,72%	7,21%	5,87%
Opérations avec la clientèle	78,40%	79,66%	81,29%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3,23%	3,60%	1,15%
Autres intérêts et produits assimilés	6,65%	9,53%	11,69%

#### **V.1.3.4 - Marge de profit**

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risque de crédit, notamment), évolue diversement pour les deux groupes de banques. Alors

qu'elle est en progression continue sur la période 2003-2005 pour les banques privées passant de 20,44 % en 2003 à 39,74 % en 2004 puis à 50,88 % en 2005, la marge de profit des banques publiques, d'un niveau plus faible, est passée de 13,85 % en 2003 à 7,46 % en 2004 pour remonter à 10,70 % en 2005. Ces évolutions et les écarts des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées traduisent l'effort plus important de réduction des coûts du risque de crédit accompli par les banques privées.

L'amélioration de la marge de profit des banques privées en 2005, en contexte de stabilité relative du coefficient d'exploitation (frais généraux plus dotations aux amortissements/PNB), soit 44,73 % en 2005 contre 45,41 % en 2004, découle de :

- la réduction des provisions pour risque de crédit qui ne consomment plus que 8,47 % du PNB (produit net bancaire) en 2005 alors qu'elles absorbaient 17,79 % du PNB en 2004 ;
- l'augmentation des produits divers en 2005 (6,84 % en 2005 contre 2,13 % en 2004).

**Tableau 4 : Répartition du Produit net bancaire des banques**

	2003	2004	2005
<b>Banques publiques y compris</b>			
<b>la caisse d'épargne</b>			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-0,10%	-3,09%	-0,12%
Frais généraux	35,46%	40,14%	29,93%
Dotation aux amortissements et provisions	4,14%	4,10%	2,72%
Pertes hors exploitation (+)	0,51%	5,20%	-16,43%
Provisions pour risque de crédits	43,52%	43,56%	71,10%
Impôt sur les bénéfices	2,62%	2,63%	2,10%
Marge de profit	13,85%	7,46%	10,70%
<b>Banques privées en activité à fin 2005</b>			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-1,20%	-2,13%	-6,84%
Frais généraux	32,67%	36,56%	36,47%
Dotation aux amortissements et provisions	10,21%	8,85%	8,26%
Pertes hors exploitation (+)	-6,08%	-10,10%	-0,41%
Provisions pour risque de crédits	32,93%	17,79%	8,47%
Impôt sur le bénéfice	11,03%	9,29%	13,17%
Marge de profit	20,44%	39,74%	50,88%

En ce qui concerne les banques publiques, leur marge bancaire, bien qu'inférieure à celle des banques privées, reste assez élevée pour générer des profits potentiels suffisants. En revanche, la marge de profit qui atteint 10,70 % en 2005, en hausse de 3,2 points, reste faible. L'important écart en la matière entre les banques privées et les banques publiques, respectivement de plus de 40 points en 2005, traduit l'écart dans les pratiques respectives de gestion des coûts d'exploitation et des risques.

La distribution du PNB des banques publiques indique une plus faible efficacité dans la gestion des coûts par rapport aux banques privées bien que l'augmentation des coûts des banques publiques provienne moins des frais généraux, qui n'absorbent que 29,9 % du PNB en 2005, que des autres coûts. Le niveau de leur coefficient d'exploitation, en hausse entre 2003 et 2004, soit 39,6 % et 44,2 % respectivement et puis en baisse en 2005 (soit 32,6 %), reste inférieur de plus de 12 points à celui des banques privées.

En effet, les provisions pour risque de crédits constituées par les banques publiques absorbent 71,10 % du PNB en 2005 contre 43,56 % en 2004. D'un autre côté, les produits hors exploitation en augmentation ont contribué pour 16,43 % au PNB en 2005 contre une perte de 5,2 % en 2004. Ceci a ralenti le rétrécissement de la marge de profit en 2005.

Au total, deux raisons majeures expliquent l'augmentation en 2005 de la rentabilité des banques privées en contexte de baisse du levier financier. En premier lieu, elles ont pu maintenir un niveau satisfaisant de marge bancaire, dans une conjoncture de baisse des taux et d'augmentation de liquidité sur le marché monétaire, en augmentant leur volume d'activité de crédit. En second lieu, elles ont pu, grâce à une meilleure gestion du risque crédit, conserver une plus grande part du Produit net bancaire.

Pour les banques publiques, dans un contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire conduisant à la baisse des opportunités de placement, elles ont généré suffisamment de marge bancaire en 2005, notamment, par l'augmentation de leurs volumes de crédit. Cependant, cette performance en matière de marge

bancaire s'accompagne d'importantes provisions pour risque de crédits, soit plus de deux tiers du produit net bancaire, conjugué à une diminution du coefficient d'exploitation.

## **V. 2. - CENTRALES DES RISQUES, DES IMPAYES ET DES BILANS**

Les premières centrales d'informations, mises en place et organisées par la Banque d'Algérie, dénommées Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés ont été instituées par la Loi n°90-10 puis renforcées par l'article 98 de l'Ordonnance n°03-11 relatives à la Monnaie et au Crédit. Elles fonctionnent sous forme de bases de données permettant la collecte, le stockage et la mise à disposition des banques et des établissements financiers, adhérents à ces Centrales, les informations communiquées par ces derniers.

Les Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés constituent une source et un service de renseignement à l'intention des Banques et Etablissements Financiers. L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers sont des conditions essentielles afin que ces Centrales puissent aider les banques et les établissements financiers à mieux apprécier et évaluer les risques de crédit.

### **V.2.1 - CENTRALE DES RISQUES**

Conformément aux dispositions de l'article 98 de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit, la Banque d'Algérie a renforcé le dispositif mis en place pour la déclaration des crédits à la Centrale des Risques par les banques et établissements financiers.

Les actions initiées en 2004 et 2005 ont concerné l'implémentation d'un système de consultation "on line" au niveau d'une dizaine de banques (toutes les banques publiques et quatre banques privées).

L'activité de cette Centrale est régie par le Règlement n°92-01 portant "organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques" et son instruction d'application n°70-92 relative à la "centralisation des risques bancaires et des opérations de crédit-bail".

Au cours de l'année 2005, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la Centrale des Risques a été renforcée par l'instruction n° 07-05 du 11 août 2005 qui fait obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à la Centrale des Risques, les créances douteuses et litigieuses entendues au sens de créances classées tel que définies par les dispositions de l'article 17 de l'instruction n°74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Le démarrage effectif de cette nouvelle centrale d'information dite "Centrale Négative" doit intervenir dès la fin du premier trimestre 2006. Ce nouvel outil vise à compléter le dispositif mis en place par la mise à disposition des adhérents à cette Centrale des informations à caractère qualitatif susceptibles d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise du risque de crédit.

A fin décembre 2005, la Banque d'Algérie disposait déjà d'un fichier permanent de 32557 entreprises déclarées par leurs banques respectives pour un montant global de crédits supérieurs à deux millions de dinars octroyés, y compris les crédits par signature, de 1427,8 milliards de dinars, soit une augmentation du nombre de déclarations de 31 % par rapport à 2004 et 86 % par rapport à 2003 et de près de 32 % par rapport à fin 2004 en valeur.

### **Evolution des déclarations**

<b>Année</b>	<b>Nbre de Déclarations</b>
2002	17.502 déclarations
2003	19.150 déclarations
2004	24.816 déclarations
2005	32.557 déclarations

L'encours des crédits déclarés à la Centrale des risques se décompose comme suit :

- 61 % pour le secteur public
- 39 % pour le secteur privé

Ce fichier a été mis à jour suite à l'interpellation des banques initiée par la Banque d'Algérie qui a constaté des distorsions et des incohérences dans les déclarations transmises à ses différentes structures.

Le fichier de la Centrale des Risques est appelé à se développer au double plan quantitatif et qualitatif du fait de la prise de conscience de l'ensemble des banques de la nécessité de ces déclarations à la Banque d'Algérie. Un programme relatif aux déclarations non effectuées par les banques et établissements financiers a été mis en œuvre dès le premier trimestre 2005.

## **V.2.2 - CENTRALE DES IMPAYES**

L'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés sont régis par deux règlements de la Banque d'Algérie. Le premier texte réglementaire promulgué sous le n°92-02 du 22 mars 1992 porte sur l'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés, le second, promulgué à la même date sous le n°92-03, est relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les incidents de paiement, déclarés en 2005, enregistrent une augmentation de près de 39 % en nombre et près de 57 % en valeur par rapport aux données de l'année 2004.

Les déclarations des banques comparées aux données de la chambre de compensation font ressortir des insuffisances importantes. En effet, selon ces données, un chèque impayé sur deux n'est pas déclaré à la Centrale des Impayés et ce, en dépit d'une évolution notable des déclarations enregistrées au cours des cinq dernières années.

## Evolution des déclarations et interdits de chéquiers

Année	Nbre de déclarations	Montant	Nombre D'interdits de chéquiers
2002	29.387	27 milliards de DA	4.584
2003	23.389	18 milliards de DA	3.770
2004	31.271	18 milliards de DA	5.805
2005	43.351	28 milliards de DA	7.360

Le volume des incidents de paiement des chèques impayés prend une dimension préoccupante durant l'année 2005 en atteignant une valeur globale de plus de 28 milliards de dinars.

L'interdiction de chéquier a été appliquée à 7360 personnes (physiques et morales) au cours de l'année 2005 et ce, pour des périodes allant de 12 à 24 mois.

Ce fichier est en augmentation de 27 % par rapport à 2004 et de 95 % par rapport à 2003.

L'interdiction bancaire d'émettre des chèques n'a pu avoir l'effet escompté malgré les efforts accomplis dans ce domaine. En d'autres termes, la sanction bancaire d'émettre des chèques pour réduire les incidents de paiement liés à cet instrument n'a pas été suffisamment dissuasive ; les banques disposant d'un moyen de consultation à distance des fichiers des incidents de paiement.

A cet égard, la Banque d'Algérie saisit régulièrement les Banques défaillantes qui ne respectent pas les fréquences de déclarations ou bien dont la fiabilité des informations est sujette à caution. A ce titre, la Commission Bancaire est régulièrement informée sur les manquements constatés.

Avec la modernisation en cours des systèmes de paiement, la Banque d'Algérie a renforcé la Centrale des impayés par la mise en place d'un système de consultation "on line". Cet outil sera connecté au futur système de télécompensation, actuellement en cours de mise en œuvre, et permettra le traitement des informations liées aux chèques impayés.

Enfin, et conformément à la loi n° 05-02 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 portant code de commerce, un projet de règlement régissant la prévention et la lutte contre l'émission de chèques sans provision est en cours de préparation.

### **V.2.3 - CENTRALE DES BILANS**

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque d'Algérie a mis en place une centrale des bilans. L'application informatique nécessaire à la prise en charge des déclarations à la Centrale des bilans étant prête, une rencontre avec les banques et les établissements financiers pour le lancement de cette Centrale a été organisée en juin 2005 avec le concours d'une Banque Centrale de l'Eurosystème à l'effet de les informer sur son mode de fonctionnement et de les sensibiliser à l'importance de cet outil ainsi qu'à la nécessité pour eux d'y adhérer.

La Centrale des bilans sera le support de la cotation systématique des entreprises. Cet indice constitue un indicateur de la santé financière de chaque entreprise et servira à la classification des effets nécessaires aux opérations de politique monétaire. Ces effets serviront de collatéraux indispensables, selon leur degré de qualité, aux opérations de politique monétaire.

Une instruction d'application du règlement portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Bilans sera édictée au cours du premier trimestre 2006 de même qu'une notice technique indiquant le mode opératoire de ce dispositif.

### **V.3 - APPROCHE DE L'EFFICACITE DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE**

Après un retour à l'équilibre épargne-investissement en 2000, l'excès de l'épargne sur l'investissement a vite atteint 17 % du PIB dès l'année 2000, pour se situer ensuite autour de 13 % pour les années 2001 à 2004, à l'exception de 2002 où l'excédent était de 8 %. En 2005, ce taux est passé à 21,2 %.

L'excès de l'épargne sur l'investissement met en avant un cadre macroéconomique de croissance ancré sur l'épargne intérieure et évacue de facto le recours à l'emprunt extérieur.

Le développement de l'épargne intérieure a dépassé les capacités d'investissement, malgré la mise en œuvre du plan de relance 2001-2004 et le début de la mise en œuvre du nouveau programme de consolidation et de croissance (2005-2009).

L'épargne financière mobilisée par les banques représente une partie de l'excès d'épargne sur l'investissement, d'autant plus que durant cette même période (2001-2005) l'Etat émerge comme le principal agent économique à capacité de financement (épargne moins investissement).

Le caractère satisfaisant de la liquidité bancaire depuis 2001 n'est qu'un symptôme parmi d'autres du développement du stock d'épargnes financières dans l'économie nationale, pendant que le Fonds de régulation des recettes a accumulé des ressources appréciables.

En particulier, le solde du compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie est vite passé de 1,4 milliard de dinars à fin 1999 à 317,4 milliards de dinars à fin 2000, pour ensuite monter à 414,1 milliards de dinars à fin 2001, 430,6 milliards de dinars à fin 2002, 591,5 milliards de dinars à fin 2003, 1029,3 milliards de dinars à fin 2004 et enfin à 2082,2 milliards de dinars à fin 2005.

En période de rétablissement de la hiérarchie des taux, les objectifs des agents économiques à capacité de financement en terme de maturité ne sont pas bien convergents avec ceux des agents à besoins de financement. L'intermédiation bancaire est une activité qui permet, en termes de taux et de maturités, de faire converger les plans d'épargnes financières avec les décisions d'investissement des différents agents économiques.

En Algérie, en phase de lancement des opérations de marché financier, l'intermédiation bancaire doit jouer un rôle central dans la mobilisation des épargnes et l'allocation optimale des ressources collectées.

L'amélioration soutenue, depuis l'année 2000, de la position financière extérieure et la solidité marquée de la position des réserves officielles de change, qui ont atteint 56,18 milliards de dollars à fin 2005, représentent des fondamentaux pour une meilleure allocation des ressources dans l'économie nationale au profit de la croissance, d'autant plus que la stabilité financière est aujourd'hui un acquis.

En effet, la stabilité du taux de change effectif réel du dinar constitue un élément très appréciable de l'amélioration de l'environnement de l'investissement productif où la nécessaire efficacité de l'intermédiation bancaire émerge désormais comme un déterminant majeur.

Les banques publiques continuent de mettre en avant la maturité "courte" de leurs ressources collectées pour justifier la faiblesse de l'octroi des crédits à moyen et long termes pour l'investissement.

L'évolution des agrégats relatifs aux ressources collectées par les banques témoigne du développement soutenu des moyens d'action (épargnes financières mobilisées) des banques.

*(en milliards de DA)*

	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue	642,2	718,9	1 127,9	1 220,4
Dépôts à terme	1 411,1	1 656,0	1 478,7	1 724,2
Total :	2 053,3	2 374,9	2 606,6	2 944,6

Hors dépôts affectés en garantie des opérations de commerce extérieur en cours, l'évolution des dépôts à vue et à terme des banques publiques est la suivante :

(en milliards de DA)

	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue	548,1	648,8	1 019,9	1 104,3
Dépôts à terme	1 274,9	1 604,4	1 429,6	1 563,9
<b>Total des dépôts (D)</b>	<b>1 823,0</b>	<b>2 253,2</b>	<b>2 449,5</b>	<b>2 668,2</b>
Crédits à CT	508,5	736,6	779,7	853,9
Crédits à MLT	576,3	542,7	645,8	792,0
Crédits financés par emp. extérieurs et fonds publics	(46,1)	(59,7)	(72,3)	(47,6)
Provisions constituées	(285,8)	(284,8)	(343,1)	(372,3)
Crédits nets à l'Etat	762,7	745,4	723,5	745,4
<b>Total des crédits nets (C)</b>	<b>1 515,1</b>	<b>1 680,2</b>	<b>1 733,6</b>	<b>1 971,4</b>
<b>Différence (D-C)</b>	<b>307,4</b>	<b>573,0</b>	<b>715,9</b>	<b>696,8</b>
Dont : dépôts en devises	139,5	152,7	201,8	210,2

L'examen des ressources des banques de la période 2002-2005 indique que :

- les ressources couvrent largement les crédits à l'économie et à l'Etat et qu'un excédent des ressources sur les emplois, supérieur à l'objectif de constitution des réserves obligatoires, émerge à compter de l'exercice 2002 ;
- le minimum des dépôts (à vue et à terme), considéré comme un niveau des ressources permanentes, couvre les emplois financés par les banques (crédits à l'économie nets, crédits à l'Etat nets) à partir de l'année 2002 ;
- l'assiette des dépôts stables s'élargit à partir de 2003, indiquant par là un niveau appréciable de ressources stables pouvant être distribuées au titre des crédits d'investissement ;
- le niveau des dépôts stables, déduction faite des dépôts en devises, reste appréciable à partir de 2003.

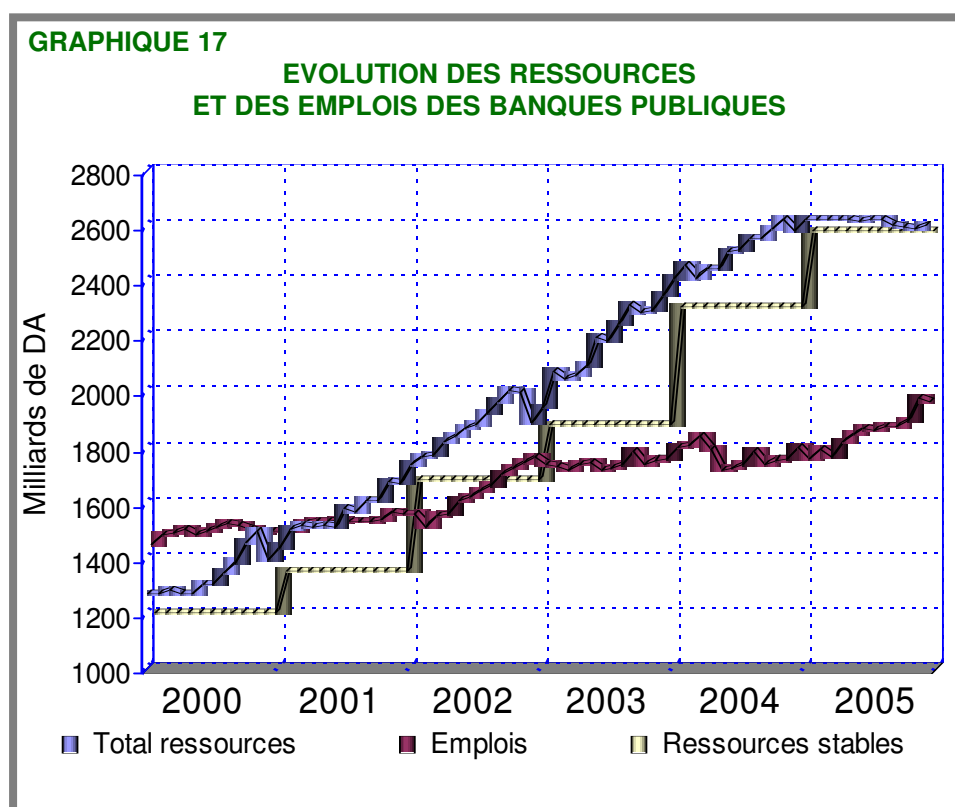
Le tableau ci-après indique les dépôts "minima" pour chaque année et les crédits nets (à l'économie et à l'Etat).

(en milliards de DA)

	2002	2003	2004	2005
<b>Dépôts collectés minima</b>				
(ressources stables)	1 672,0	1 871,4	2 299,3	2 571,5
Dont : dépôts en devises	139,5	152,7	201,8	210,2
<b>Crédits nets maxima</b>	1 515,6	1 680,2	1 733,6	1 971,5

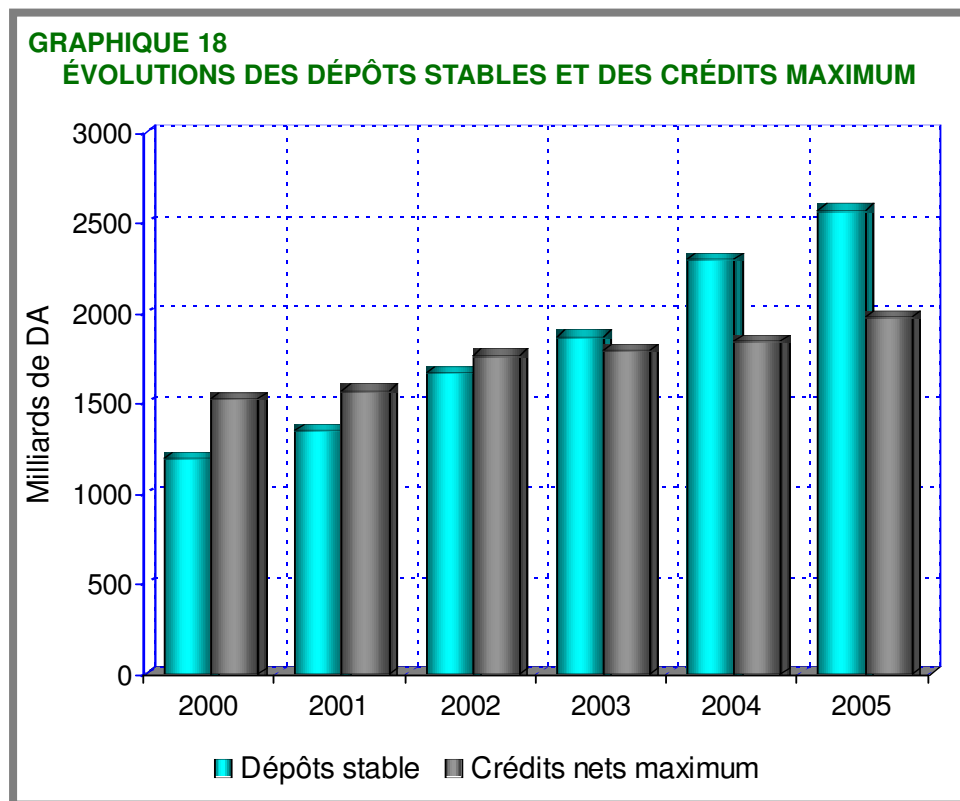
Malgré l'augmentation des crédits bancaires à l'économie à partir de 2002, les banques publiques n'ont pas utilisé entièrement le potentiel d'intermédiation permis par le niveau accru de leurs ressources, notamment, avec des ressources stables qui sont passées de 1672 en 2002 à 2299,3 milliards de dinars en 2004, puis à 2571,5 milliards de dinars en 2005, soit une augmentation de 53,8 % sur la période.

Il est utile de rappeler que les règles prudentielles qui sont universelles constituent un cadre normatif d'exercice de l'activité bancaire. Ainsi, le ratio de solvabilité (8 %) représente une règle qui indique le niveau de risques de crédits pondérés compatible avec les fonds propres de la banque. Il s'agit là d'un facteur fort de sécurité et de solidité financière d'une banque.



La limitation des risques crédits ne signifie pas une restriction de l'octroi de crédits, car les crédits sains ne nécessitent pas de provisionnement et une bonne gestion des crédits conduit à une moindre pondération au titre des risques. Ce qui libère de facto une capacité de crédit additionnelle, c'est à dire une expansion de crédits avec des risques moindres.

Il est à noter que les situations des banques publiques affichent un ratio de solvabilité supérieur à la norme prudentielle de 8 %, avec leur mise à niveau de fonds propres en cours. Ce qui donne un indice effectif de l'augmentation de la capacité de crédit qui doit, en plus, être confortée par le nécessaire amenuisement des risques crédits octroyés et concentrés.



En effet, le ratio de solvabilité constitue un instrument de sécurité financière et non un outil de limitation de crédits pour les banques publiques.

L'offre de crédits au logement par les banques constitue l'un des instruments de développement des crédits hypothécaires desti-

nés aux ménages, pendant que l'augmentation de l'offre de logements émerge comme élément dominant pour le développement du marché hypothécaire. Le volet foncier et les aspects juridiques liés au titre de propriété sont également importants.

L'autofinancement reste le mode de financement dominant des logements des ménages, malgré les mécanismes financiers mis en place à partir de 1997. En effet, l'encours du financement bancaire du logement ne dépasse pas actuellement 1,65 % du produit intérieur brut alors que les aides de l'Etat au logement avoisinent 3 % du produit intérieur brut.

Le financement bancaire du logement reste très faible, alors même que l'épargne financière des ménages connaît une forte croissance depuis l'année 2000 et de plus, elle est de nature très stable. En la matière, il n'y a donc pas de problème de transformation financière pour les banques.

Ainsi, il est bien intelligible d'asseoir le développement de l'intermédiation bancaire, en partie, sur un développement soutenu du financement bancaire du logement (crédits hypothécaires).

L'objectif à atteindre durant les années 2006-2009 est de canaliser l'importante épargne financière des ménages, de nature stable, vers les financements de long terme des logements.

De plus, le développement actuel du système de titrisation se traduira pour les banques par l'abaissement des coûts de crédits, la création d'un nouveau procédé de mobilisation des ressources et une plus grande facilité pour respecter les normes du ratio de solvabilité et du ratio de transformation.

En effet, un système de titrisation bien structuré, soutenu par un procédé de cession de créances assoupli, apporterait une solution réelle et efficace au système bancaire et permettrait une meilleure prise en charge du problème de financement du logement en Algérie.

Sous l'angle des réformes structurelles et de la nécessaire amélioration de l'allocation des ressources dans l'économie nationa-

le, l'implication de manière substantielle des banques dans le financement du logement émerge de facto.

Globalement et de manière graduelle, le financement bancaire du logement devrait atteindre un taux de 40 % au cours des années 2006 à 2009 contre un taux actuel de seulement 9 %.

Enfin, les banques doivent améliorer leurs capacités d'évaluation et de gestion des risques, notamment, en veillant à une application du dispositif de contrôle interne édicté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit en 2002. De plus, en matière de division de risques et pour éviter la concentration des risques, les banques devraient recourir davantage à la syndication de certains crédits.

Pour consolider leurs ressources stables au profit du financement des investissements, les banques doivent développer une politique de collecte de ressources stables et diversifiées y compris en recourant à des innovations financières (épargne liée, autres formes d'épargne stable,...).